

Réaction d'Anne Hidalgo aux deux rapports favorables à l'autorisation généralisée de la PMA

« Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes et le Défenseur des Droits ont rendu public cette semaine leurs rapports sur la procréation médicalement assistée (PMA). Ils préconisent tous deux son autorisation, pour toutes les femmes, quelle que soit leur situation.

Je me félicite que deux des plus hautes institutions publiques françaises pointent, qu'en l'état, la loi discrimine les femmes célibataires et les couples de femmes homosexuelles qui ont un projet parental, en les contraignant à aller bénéficier de la PMA à l'étranger, avant de revenir en France où des gynécologues-obstétriciens les suivent pourtant tout au long de leur grossesse.

Je n'ai eu de cesse de le dire ces dernières années : le législateur a la responsabilité de mettre en concordance la loi et la réalité de cette situation, pour garantir un cadre stable à ces femmes aujourd'hui poussées à la clandestinité.

Le Comité Consultatif National d'Éthique rendra à son tour son rapport sur la PMA, à la fin de l'année. Je souhaite évidemment de tout cœur qu'il porte les mêmes recommandations. »

Anne Hidalgo
Maire de Paris

Contact Presse : Matthieu Lamarre / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61